

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 64 (1972)
Heft: 10

Artikel: La conférence internationale du travail de 1972
Autor: Heyer, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385671>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Conférence internationale du travail de 1972

Par Albert Heyer, directeur du bureau de Genève de la CISL

Chaque année, au mois de juin, et presque toujours à Genève dans le vaste Palais des Nations, se tient la Conférence internationale du travail, organisée par l'Organisation internationale du travail. On lui donne volontiers le titre de «Parlement du travail», probablement parce que les travailleurs au sein de cette seule et unique organisation tripartite de la famille des Nations Unies jouent un rôle prépondérant aussi bien dans les réunions plénières que dans les commissions techniques.

En règle générale, les délégués travailleurs se préparent consciencieusement et étudient avec intérêt les rapports qui leur sont soumis pour chaque point à l'ordre du jour et leurs porte-parole, désignés démocratiquement par les participants eux-mêmes, accomplissent une tâche énorme. Ce fut à nouveau le cas cette année bien que pour beaucoup de délégués l'objet principal à l'ordre du jour fut l'élection du Conseil d'administration pour une nouvelle période de trois ans. En effet, depuis plusieurs mois déjà des contacts avaient été pris et plusieurs réunions s'étaient tenues dans le but de constituer un front commun contre le groupe majoritaire de la CISL (Confédération internationale des syndicats libres) au sein du Groupe des travailleurs de ce Conseil d'administration qui siège normalement trois fois par année et qui est l'organe le plus important après la conférence. Une rencontre avait été organisée à Dubrovnic (Yougoslavie), à laquelle participaient des représentants de la FSM (Fédération syndicale mondiale) d'obédience communiste, de la CMT (Confédération mondiale du travail, ancienne Confédération internationale des syndicats chrétiens, de la CISA (Confédération internationale des syndicats arabes) et de certaines organisations indépendantes. Cette première prise de contacts a été suivie d'autres et, durant la période qui a précédé le jour des élections, la fièvre augmentait de jour en jour, ce qui n'empêchait pas cependant la poursuite du travail pratique dans les commissions dans une bonne atmosphère. De leur côté, nos amis de la CISL ne ménageaient pas leurs efforts pour assurer un succès des listes qu'ils avaient déposées et qui tenaient compte d'une saine répartition géographique sans oublier les différentes tendances existant au sein du Groupe des travailleurs de la conférence. On verra plus loin à quels résultats ont abouti les efforts déployés par les uns et les autres.

Les travaux préliminaires

Cette année, la 57^e Conférence internationale du travail groupait quelque 1300 délégués, conseillers techniques et observateurs de

119 pays. Parmi eux se trouvaient 125 ministres et vice-ministres. Comme les initiés le savent déjà, la Constitution de l'OIT prévoit que chacun des Etats membres peut envoyer quatre délégués, soit deux représentant les gouvernements, plus un provenant respectivement des milieux travailleurs et employeurs auxquels viennent s'ajouter des conseillers techniques dont le nombre varie selon l'intérêt que les gouvernements attachent à l'ordre du jour et, pour certains, selon leurs moyens financiers. Le Gouvernement suisse désigne régulièrement une délégation assez large pour couvrir les questions techniques les plus importantes. Notre ami Guido Nobel remplissait les fonctions de délégué travailleur et était accompagné, entre autres, de nos excellents collègues André Ghelfi et François Portner, tous trois accomplissant un travail efficace dans les commissions dont ils faisaient partie.

La question de la présidence de la conférence soulève parfois des problèmes plus ou moins délicats malgré une procédure assez souple puisqu'elle a permis en 1969 l'élection unanime de notre regretté ami Jean Möri et, en 1971, celle non moins unanime de M. Pierre Waline, représentant employeur. Entre-temps, lors de la conférence de 1970, un vote avait eu lieu pour départager deux candidats de l'Asie. Cette année, la présidence revenait à un Européen et ce n'est qu'à la dernière minute qu'un accord s'est fait au sein du Groupe gouvernemental pour proposer la candidature de M. Gérard Veldkamp, ancien ministre du travail et de la Santé publique des Pays-Bas qui, quelques années plus tôt, avait échoué au poteau (à une voix de différence) contre un candidat d'un pays de l'Est. Cette fois, M. Veldkamp a été brillamment élu et il fut aussi un excellent président malgré des difficultés qu'il eut à surmonter à la suite d'interventions peu orthodoxes de certains délégués.

Le Groupe des travailleurs ayant droit à l'une des trois vice-présidences, son choix s'est porté sur l'un de ses plus anciens membres: Rudy Faupl, un homme intègre dont l'expérience et les qualités l'avaient déjà porté une fois à cette haute charge.

Dans le discours qu'il a prononcé immédiatement après son élection, M. Veldkamp a appelé les délégués à renouveler leurs efforts en faveur de l'action sociale internationale dont il a défini les trois objectifs principaux: création des conditions les meilleures pour l'environnement humain; croissance continue et équilibrée; une juste distribution de la prospérité et du bien-être.

«L'action sociale a enregistré des résultats spectaculaires dans une série de pays où le concept de charité a été remplacé par le concept des droits de l'homme, grâce à un sens grandissant de la solidarité entre employeurs et travailleurs. Mais il faut encore une solidarité accrue et, sur ce point, le rôle de l'OIT est de la plus grande importance dans la lutte pour le plein emploi, les conditions de travail satisfaisantes et les autres éléments qui font la justice sociale.

Les jeunes, en particulier, demandent la création d'une société nouvelle qui reflétera leurs besoins et leurs aspirations. Ils souhaitent prendre une part active à la construction de cette société nouvelle. Il incombe à notre génération de leur en fournir les matériaux».

M. Veldkamp a déclaré que le monde industrialisé devait accroître son appui aux pays en voie de développement afin de donner sa vraie signification au concept de la solidarité internationale. Il a suggéré l'idée d'un nouveau type de conventions de l'OIT, en vertu desquelles les pays industrialisés fourniraient une assistance financière et technique pour mettre en place des services de sécurité sociale, pendant que les pays en voie de développement entreprendraient de consacrer une part croissante de leur revenu national à leurs systèmes de sécurité sociale, systèmes que l'orateur a décrit comme un excellent stabilisateur de l'économie nationale.

La technique au service de la liberté

Le thème choisi par M. Wilfred Jenks, directeur général du BIT, pour son rapport à cette conférence, portait sur «la technique au service de la liberté – l'homme et son milieu – le rôle de l'OIT».

Le document soumis à l'attention des participants comporte une septantaine de pages. Il mériterait une large diffusion surtout parmi ceux qui s'interrogent sur les possibilités d'apporter une contribution à l'étude des structures qu'il faudrait mettre en place – au sein des organisations d'employeurs, des organisations de travailleurs, au niveau national comme au niveau international – pour faire face au développement extraordinaire de l'information et promouvoir un échange de vues documenté. Nous ne pouvons en donner ici un aperçu aussi bref soit-il, tellement ce rapport souligne la nécessité d'une politique mondiale de la technique et met en évidence les dangers que fait courir au bien-être de l'homme un développement technique et économique effréné.

Il n'est pas surprenant que 236 orateurs se soient prononcés, au cours du débat général, à propos des effets de la technique sur le travailleur d'aujourd'hui. Parmi eux, en plus des nombreux syndicalistes de tous les continents, relevons plus de cent ministres du travail, l'administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Un fait nous paraît assez important pour mériter une mention spéciale. C'est l'intervention très remarquée du nouveau secrétaire général de la CISL, Otto Kersten, qui, après avoir constaté l'importance considérable des rapports et documents dont la conférence est saisie et souligné qu'ils méritent une étude attentive et une discussion très sérieuse, a attiré l'attention sur le mémoire que la CISL

vient de publier à l'attention de l'OIT et qui contient le programme d'action du mouvement syndical international libre concernant les activités futures et la structure de l'OIT elle-même.

Ce mémoire souligne avec force que la première de toutes les priorités est la lutte contre les crimes perpétrés contre la personne humaine sous la forme du racisme, de la discrimination raciale et de l'apartheid, et qui violent la dignité même que l'OIT se doit de protéger. Ici également, nous devons être bref; c'est pourquoi nous nous bornons à recommander à ceux de nos lecteurs que ce mémoire intéresse de se le procurer par notre intermédiaire.

Un visiteur contesté

Au cours de la Conférence régionale asienne qui s'était tenue dans son pays à la fin de l'année passée, le Chah d'Iran avait annoncé qu'il participerait à la Conférence internationale du travail de 1972 en sa qualité de chef d'Etat. Dès que cette nouvelle fut connue, elle suscita de nombreux commentaires dans divers milieux et provoqua des réactions compréhensibles de la part de ceux qui ne souscrivent pas à la politique du souverain iranien. Malgré ou peut-être à cause d'un service d'ordre sans précédent, des bagarres et des manifestations eurent lieu non pas à la conférence elle-même, mais dans la ville qui se veut «le carrefour des Nations». Comme l'a déclaré très justement le chef de la délégation syndicale suisse au cours d'un entretien avec un journaliste, Genève a connu la rançon de sa vocation. En ce qui concerne la situation au Palais des Nations, grâce à la vigilance du service de police renforcé (on reconnaissait un bon nombre de fonctionnaires du BIT portant un insigne blanc et imprimé POLICE), tout s'est passé le plus normalement du monde, puisque les opposants à la visite du Chah avaient la possibilité de se compter, et ils étaient nombreux, à la cafétéria du Palais ou, tout bonnement, de se rendre chez le dentiste avec lequel ils avaient eu la chance d'obtenir un rendez-vous.

L'allocution du visiteur iranien a duré une cinquantaine de minutes. Nous en possédons le texte mais nous nous abstenons de le commenter. Mentionnons seulement que Sa Majesté Impériale avait émis le désir de rencontrer une délégation de chacun des trois groupes de la conférence. Les premiers furent les représentants des travailleurs, plus exactement les membres du bureau du groupe qui, par l'intermédiaire de leur président Joe Morris (Canada), ont transmis au Chah les doléances du monde syndical en des termes suffisamment clairs pour provoquer une réaction quelque peu ambiguë du chef d'Etat.

Réponse de M. Jenks à la discussion de son rapport

Dans sa réponse à la discussion sur son rapport (l'intervention du Chah d'Iran faisait partie de ce point de l'ordre du jour), le directeur général du BIT a notamment déclaré: «Notre mission est de donner au commun des hommes, d'un bout à l'autre du monde, de plus larges chances de jouir de la vie, et d'en jouir dans une abondance accrue...». Dans cette perspective, l'OIT doit aider à jeter un pont sur le gouffre qui sépare les principes de la justice sociale et la «mécanique de la vie quotidienne».

Jeter ce pont est la tâche commune de l'humanité tout entière et l'OIT a là un rôle essentiel à jouer. La manière dont l'OIT doit mener sa tâche, avec sa structure sans pareille (gouvernements, employeurs, travailleurs), a été l'une des questions les plus importantes qui aient surgi dans le débat général. M. Jenks a mis en lumière quelques-unes des grandes conclusions à tirer de ces débats:

Emploi et environnement. Nous nous sommes mis d'accord sur le fait que l'environnement du milieu de travail présente un défi à l'OIT. Ce problème doit être étudié dans le contexte du développement et le programme mondial de l'emploi doit demeurer l'axe même de la contribution de l'OIT au développement.

La responsabilité propre de l'OIT en matière d'environnement, c'est d'apporter une contribution bien plus efficace à l'amélioration du milieu de travail par un effort dans ce domaine et cela se traduira clairement dans les propositions de programmes. «Déclenchons un assaut mondial contre les risques professionnels», à déclaré M. Jenks.

Un accord étendu s'est réalisé pour que les employeurs et les travailleurs revendiquent et exercent le droit de faire entendre plus haut leur voix dans l'élaboration de ces politiques, et qu'ils acceptent de s'acquitter d'une partie importante des responsabilités d'exécution. Mais l'accord est beaucoup moins étendu quant aux politiques que les employeurs et les travailleurs devraient suivre pour déterminer la priorité à accorder à l'environnement, s'agissant de faire des choix qui influenceront sur les coûts et sur les emplois. L'ensemble de la question devra donc être examiné de beaucoup plus près avant que l'OIT puisse exprimer une opinion, fruit d'un accord tripartite, sur de tels sujets devant le Conseil d'administration des Nations Unies pour les programmes de l'environnement.

Les relations professionnelles. De nouvelles études sur la question des rapports entre l'intérêt public et les relations professionnelles sont nécessaires. Par exemple, les vues divergent pour ce qui est des entreprises multinationales. «Notre rôle en la matière, a encore déclaré le directeur général, n'est pas d'épouser l'une ou l'autre de ces opinions contradictoires, ni l'une de leurs variantes, mais de

façon pragmatique, susciter des solutions empreintes de bon sens fournir un lieu de rencontre impartial où la confrontation puisse, de pour les problèmes d'une portée essentiellement internationale qui relèvent de la compétence de l'OIT.» C'est dans cet esprit qu'a été convoquée pour le mois d'octobre de cette année une réunion tripartite sur les relations entre les sociétés multinationales et la politique sociale.

La coopération technique. Dans ce domaine, M. Jenks a promis une intensification des activités régionales de l'OIT ainsi que la consultation en Afrique, en Amérique et en Asie, le renforcement de la structure tripartite de l'organisation et un examen approfondi des moyens à employer pour instituer une véritable participation tripartite au programme de coopération technique. Ce sont là des revendications présentées maintes fois déjà par les représentants des travailleurs aussi bien à la conférence qu'au Conseil d'administration du BIT.

Les résultats d'un travail intense

Amortir les effets néfastes de la technologie. Une résolution sur les répercussions sociales de l'automation et des autres progrès de la techniques propose des principes directeurs destinés à servir de guide dans un domaine où l'évolution est actuellement très rapide. Ces principes directeurs représentent la première tentative internationale faite en vue de prévenir l'ensemble des inconvénients pouvant résulter d'innovations mal planifiées. Leur but est d'aider les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs et l'OIT elle-même à créer des conditions telles qu'elles sauvegardent la santé et les droits des travailleurs tout en permettant de tirer de la technique moderne le maximum d'avantages tant économiques que sociaux.

La résolution insiste sur l'importance des efforts pour assurer un plein emploi, productif et librement choisi, efforts qui doivent engendrer un bon climat susceptible de faciliter la solution des problèmes de main-d'œuvre résultant de l'introduction de nouvelles techniques. Dans cette perspective, il faut accorder une attention spéciale à la réduction du temps de travail par l'allongement des congés payés et la diminution de la durée du travail journalière et hebdomadaire.

Le maximum doit être fait pour éviter que l'introduction d'une nouvelle technologie ait pour conséquence des licenciements; si cependant de telles mesures apparaissent inéluctables, les intéressés doivent en être prévenus aussitôt que possible. Des efforts communs devraient être déployés pour éviter les excédents de main-d'œuvre, notamment en encourageant les départs volontaires et en introdui-

sant les nouvelles méthodes d'une manière progressive. Les travailleurs qui malgré tout perdent leur emploi par suite de ces changements techniques devraient bénéficier de prestations adéquates au titre de l'assurance-chômage, de la sécurité sociale et d'autres formes d'indemnisation.

Le BIT devra pour sa part continuer d'étudier les problèmes sociaux que pose le développement technique, aider les pays membres à surmonter les difficultés qui peuvent se présenter en ce domaine, et commencer à élaborer de nouveaux instruments internationaux concernant les effets sociaux de l'évolution technique.

Préparation de nouvelles normes internationales. La conférence s'est livrée à une première discussion sur les projets de normes concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi et les répercussions sociales des nouvelles méthodes de manutention dans les ports (docks). Il a été décidé d'inscrire ces deux points à l'ordre du jour de la session de 1973, en vue d'adopter de nouvelles conventions et recommandations:

- *Le travail dans les docks:* En ce qui concerne le travail dans les docks, la conférence a donné son accord à un projet de convention internationale du travail, pour ce qui concerne les points généraux, et à une recommandation, pour les points de détail.

Le projet de convention indique que le terme «doker» doit être défini par la législation et la pratique nationale. C'est également à la politique nationale qu'il incombe d'encourager la réalisation d'un emploi régulier et permanent. Des registres seront tenus à jour pour l'immatriculation des dockers qui auront priorité quant à l'obtention d'un travail dans les ports. Lorsqu'une réduction de l'effectif est devenue nécessaire, des mesures doivent être prises pour en éviter ou en minimiser les effets.

Afin que l'introduction de nouvelles méthodes de manutention déploie son plein effet, la politique nationale devrait encourager la coopération entre les employeurs ou leurs organisations, d'une part, et les organisations de travailleurs, d'autre part, en vue d'améliorer l'efficacité du travail dans les ports avec le concours, le cas échéant, des autorités compétentes.

- *L'âge minimum d'admission à l'emploi:* En ce qui concerne l'âge minimum d'admission à l'emploi, la conférence s'est déclarée d'accord qu'il serait souhaitable d'adopter une convention et une recommandation. Tout membre de l'OIT ratifiant la convention devrait s'engager à abolir effectivement le travail des enfants et à élever progressivement l'âge minimum d'admission à l'emploi à un niveau permettant à tous les adolescents d'atteindre le plus complet développement physique et mental. L'âge minimum ne devrait pas être inférieur à l'âge auquel cesse l'obligation scolaire, ni en tout cas à 14 ans. Il ne devrait pas être inférieur à 18 ans pour tout

travail susceptible de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité des adolescents.

En outre, une recommandation devrait définir les politiques nécessaires pour assurer dans les meilleures conditions le développement physique et mental des enfants et des adolescents.

Application des conventions et recommandations. La commission a constitué une commission tripartite chargée d'examiner l'application par les Etats membres des conventions et recommandations adoptées au cours de ses précédentes sessions. Un nombre record de gouvernements – 84 – ont fourni des informations sur les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de leurs obligations découlant des normes de l'OIT et sur les mesures qu'ils ont prises ou envisagées pour satisfaire à ces obligations.

La commission tripartite a étudié et discuté un rapport détaillé examinant la suite donnée par les pays membres à la convention (No 122) concernant la politique de l'emploi et à la recommandation (No 122) sur le même sujet. Elle a informé la Conférence des progrès substantiels qui ont été réalisés par de nombreux gouvernements.

Amendement constitutionnel. La conférence a approuvé un projet d'amendement à la Constitution de l'OIT ayant pour effet de porter de 24 à 28 le nombre des membres gouvernementaux du Conseil d'administration du BIT et de 12 à 14 respectivement le nombre des membres employeurs et des membres travailleurs.

Les résolutions adoptées. Outre la résolution sur l'automation mentionnée plus haut, la conférence a adopté des résolutions sur la contribution de l'Organisation internationale du travail à la protection et à l'amélioration du milieu de travail et de l'environnement, sur le programme d'activités industrielles de l'OIT, sur l'égalité de traitement des travailleurs migrants, sur l'égalité de traitement pour les travailleuses, ainsi qu'une résolution concernant la politique poursuivie par le Portugal en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau). Voici l'essentiel de ces divers textes:

- *Environnement:* Se félicitant de la récente Conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm, la résolution sur ce thème promet l'entier appui de l'OIT «en faveur des efforts déployés dans le monde pour la protection et l'amélioration de l'environnement».

La résolution invite le Conseil d'administration du BIT à charger le directeur général de poursuivre et d'étendre les recherches dans les nouveaux domaines de la protection et de l'amélioration du milieu de travail, dans les différents secteurs économiques, en particulier celles concernant les gaz et les vapeurs, les bruits et les vibrations, ainsi que les rayonnements; de veiller à ce que, dans le

programme des commissions d'industrie de l'OIT, une place importante soit faite aux problèmes nouveaux du milieu de travail dans les différentes branches économiques, et d'étudier les problèmes posés dans le domaine des conditions de travail et de la sécurité du travail et les relations éventuelles entre le taux des accidents du travail et une détérioration du milieu de travail.

La résolution demande aussi aux Etats membres de l'OIT de s'abstenir de procéder à des essais d'armes nucléaires, spécialement ceux qui ont lieu dans l'atmosphère, car ils ont des conséquences nocives en ce qu'ils contaminent l'environnement rural et urbain dans lequel les travailleurs exercent leurs activités. Un certain nombre de délégués ont manifesté leurs réserves à l'égard de ce paragraphe, déclarant que les essais nucléaires sont un sujet qui sort de la compétence de l'OIT.

- *Activités industrielles*: La conférence donne son plein appui au programme des activités industrielles de l'OIT tel qu'il a été conçu et défini par le Conseil d'administration du Bureau international du travail et demande au BIT d'assurer son application prioritaire et intégrale, en prenant les mesures nécessaires pour que toutes les activités industrielles se coordonnent convenablement dans le programme.
- *Les travailleurs migrants*: Reflétant les préoccupations de la conférence à l'égard des travailleurs migrants, qui font face à de graves difficultés, particulièrement là où la situation de l'emploi se détériore, cette résolution demande au BIT de renforcer son action en faveur de ces travailleurs et de le faire dans le cadre du Programme mondial de l'emploi. Elle demande des études sur les aspects principaux et les plus urgents du problème dont une par la Commission de l'application des conventions et recommandations sur l'application de la convention sur les travailleurs migrants (révisée) 1949 (No 97) et de la convention sur l'égalité de traitement (sécurité sociale) 1962 (No 118).
- *Le travail des femmes*: La résolution concernant les travailleuses demande l'élaboration d'un programme cohérent d'activités de l'OIT en vue de promouvoir une véritable égalité de traitement et de chances pour les travailleuses, l'accent étant mis en particulier sur la formation et l'emploi, l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale et la création des services nécessaires pour que les parents qui travaillent puissent faire face à leurs responsabilités familiales. La résolution suggère également que la question de l'égalité de traitement des travailleuses soit inscrite à l'ordre du jour de la conférence de 1975, qui se tiendra lorsque se déroulera l'«année internationale de la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes».
- *Portugal quo vadis?*: La résolution sur le Portugal, qui a été adoptée par 211 voix contre 0, avec 84 abstentions, promet l'appui

de l'OIT pour l'autodétermination et les libertés civiles et syndicales des peuples de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau). Elle invite le Conseil d'administration du BIT à examiner la question lors de sa 180^e session, en novembre 1972.

L'apartheid. La conférence a pris note du huitième rapport spécial du directeur général sur l'application de la déclaration concernant la politique d'apartheid de la République sud-africaine.

Autres questions importantes

Le Bangla Desh a été admis au sein de l'OIT qui compte maintenant 123 pays membres. Précisons que l'OIT ne connaît pas le droit de veto et qu'un pays qui n'est pas membre des Nations Unies peut devenir membre de l'organisation à condition de recueillir les deux tiers des voix à la conférence. Bienvenue donc à ce nouvel Etat membre qui a promis de respecter les objectifs et la Constitution de l'OIT.

Les élections au Conseil d'administration

Nous avons conservé pour la fin de ce compte rendu nécessairement incomplet des travaux de la conférence de 1972 le résultat des élections au Conseil d'administration pour la période de 1972 à 1975. Rappelons toutefois que ce conseil est composé actuellement de 24 membres gouvernementaux dont 10 représentent les pays économiquement les plus forts ainsi que de 12 représentants des employeurs et 12 représentants des travailleurs. La conférence élit un même nombre de membres adjoints, sauf que les gouvernements n'en désignent que 14. Les élections se déroulent dans les trois collèges électoraux qui sont autonomes et qui fixent eux-mêmes le mode d'élection. Pour le Groupe des travailleurs, les résultats ont été les suivants: pour les 12 membres titulaires: les dix candidats proposés par la CISL (qui ne représentent pas tous des organisations affiliées à la CISL mais qui jouissent de sa confiance) plus un membre appartenant à la FSM et un à la CMT. En ce qui concerne les adjoints, les onze candidats proposés par la CISL ont été élus ainsi qu'un représentant d'une organisation indépendante. Ajoutons que le Groupe des travailleurs élit également 12 membres suppléants appelés à remplacer les titulaires ou les adjoints empêchés de participer aux réunions du conseil. Cette année, les deux derniers élus ayant obtenu le même nombre de voix, il fut décidé à l'unanimité de les déclarer élus tous les deux. De cette façon, les 12 candidats proposés par la CISL ainsi qu'un représentant de la CISA furent élus.

Nous nous réjouissons tout spécialement de la confiance témoignée par le Groupe des travailleurs de la conférence aux candidats représentant des syndicats libres et saluons avec plaisir la brillante élection de notre dévoué collègue et ami Guido Nobel sur la liste des suppléants.

Conclusions

Il appartiendra maintenant aux organisations syndicales du monde entier de faire en sorte que les décisions prises par cette 57^e Conférence internationale du travail soient ratifiées et mises en exécution dans leurs pays respectifs, et aux membres du Conseil d'administration de remplir leur mandat au plus près de leur conscience dans l'intérêt des travailleurs du monde entier dont ils sont les élus.

La démocratie industrielle dans les années 70

Par Donald MacDonald, président du Congrès du Travail du Canada et président de la CISL

Le sujet touche directement les préoccupations essentielles non seulement du mouvement syndical, mais du patronat et du public en général: la détermination des salaires et des conditions de travail dans l'industrie et les services, la répartition des richesses que nous produisons, l'introduction de méthodes et de matières nouvelles en tenant compte de leur effet sur la productivité et la sécurité d'emploi, et bien d'autres aspects décisifs de la vie économique.

Ce n'est pas la première fois que la participation du travailleur aux décisions de l'entreprise fait l'objet d'une étude. Il y a, de plus, une quantité de documentation. La question se pose plus que jamais dans tous les pays industrialisés et chez un nombre accru de citoyens, à savoir si les travailleurs doivent prendre une plus grande part aux prises de décisions affectant l'emploi et aux objectifs essentiels de la production industrielle. Ce renouveau d'intérêt reflète en grande partie le malaise croissant que provoque de part et d'autre du Rideau de fer la tendance marquée à la concentration du pouvoir économique.

Les grandes sociétés occidentales en pleine expansion étendent les tentacules de leurs monopoles et semi-monopoles sur un éventail toujours plus vaste de produits et de services essentiels. Jamais auparavant elles ne s'étaient aussi peu souciées de l'intérêt des tra-